

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL.

LE MAIRE - Avant de commencer cette séance, je vous fais part des remerciements adressés par le Docteur Pierre LAGOURGUE au Conseil Municipal pour l'aide qu'il a reçue lors des élections cantonales.

x

x

x

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°49, en date du 17 février 1976, relatif à la passation d'un contrat de location d'un immeuble pour les besoins des services communaux. - Montant du loyer : 330 F par mois (TROIS CENT TRENTE FRANCS).

ARRETE N°61, en date du 26 février 1976, relatif au paiement à M. HOCHÉ, Conservateur des Hypothèques, du salaire dû pour la publication de l'acte administratif du 2 février 1976 portant vente par le Département de la Réunion à la Commune de Saint-Denis, d'une parcelle de terrain de 8 ha 94 a 20 ca située à Commune Primat. - Montant de la dépense : 84 F (QUATRE VINGT QUATRE FRANCS).

ARRETE N°62, en date du 26 février 1976, relatif au paiement à M. HOCHÉ, Conservateur des Hypothèques du salaire dû pour la publication de l'acte administratif du 12 novembre 1973 portant remise par l'Etat (Agriculture) au Département de la Réunion d'un terrain de 8 ha 94 a 20 ca situé à la Rivière des Pluies. - Montant de la dépense : 51,20 F (CINQUANTE ET UN FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N°63, en date du 27 février 1976, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Roland FINOT. Montant des honoraires : 17 516 F (DIX SEPT MILLE CINQ CENT SEIZE FRANCS).

ARRETE N°69, en date du 4 mars 1976, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la Société Bourbon Lumière. - Montant de la dépense : 140 053,15 F (CENT QUARANTE MILLE CINQUANTE TROIS FRANCS QUINZE CENTIMES)

ARRETE N°76, en date du 15 mars 1976, relatif au paiement à Maîtres MAS et POPINEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'une portion de terrain appartenant à la Société Civile Immobilière MEDIM - Montant de la note : 1 447,10 F (MILLE QUATRE CENT QUARANTE SEPT FRANCS DIX CENTIMES)

ARRETE N°77, en date du 15 mars 1976, relatif au paiement à Me VIDOT Roger, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à Madame VIDOT Roger. - Montant de la note : 734,05 F (SEPT CENT TRENTE QUATRE FRANCS CINQ CENTIMES).